

Chomance pour le galo

Appel pour sauvegarder et développer la langue gallèse

Questionnaire à l'attention des candidats aux élections régionales de juin 2021 en Région Bretagne :

- Favoriserez-vous l'usage, la protection et la transmission des langues de Bretagne, et de façon spécifique concernant le gallo ? (Usages au sein du Conseil Régional, élu dédié, communication...).
- Augmenterez-vous les moyens dédiés spécifiquement à la langue gallèse, en cohérence avec les actions de développement portées par les acteurs du gallo, et en quelles proportions ?
- Développerez-vous une politique adaptée aux besoins de la langue gallèse, pour la transmission de la langue et le développement de son usage dans la vie quotidienne (promotion de la langue, charte « Du Galo, dam Yan, dam Vèr », enseignement et formation, signalétique, médias...) ?
- Interviendrez-vous auprès de l'État pour améliorer le statut de la langue gallèse ? (Transfert de nouvelles compétences, négociation de la future convention Etat/Région 2021-2026...).

Propositions de politique publique pour la langue gallèse à l'attention des candidats aux élections régionales de juin 2021 en Région Bretagne

1. Favoriser l'usage, la protection et la transmission des langues de Bretagne dans le cadre des droits culturels, et plus spécifiquement des droits linguistiques.
 - a. Respecter et faire connaître les droits culturels dans le domaine des langues, conformément aux engagements et aux obligations internationales de la France, en cohérence avec l'article 103 de la loi NOTRe.
 - b. Agir en faveur de la réunification de la Bretagne ; en l'état actuel du découpage régional, coopérer étroitement avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour que la pérennisation du gallo soit effective dans toute la Haute-Bretagne, conformément aux principes énoncés à l'article 7 de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : « le respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire, en faisant en sorte que les divisions administratives existant déjà ou nouvelles ne constituent pas un obstacle à la promotion de cette langue régionale ou minoritaire ». (Cf. Conseil de l'Europe : www.coe.int/en/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168007c07e)
 - c. En matière de gestion de la diversité linguistique, fonder la politique régionale sur les principes de la Déclaration universelle des droits linguistiques de 1996.
2. Augmenter les moyens dédiés à la langue gallèse, en cohérence avec les actions de développement portées par les acteurs du gallo.
 - a. Augmenter de façon très significative les fonds affectés au gallo, et poursuivre la mise en œuvre d'une politique adaptée aux besoins du gallo, et en cohérence avec la stratégie de développement du gallo dans la vie publique opérée par les associations qui coordonnent cette mission, en coopération avec les collectivités territoriales.
 - b. Améliorer la place du gallo dans la Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région, notamment en favorisant le bilinguisme Français-Gallo en Haute Bretagne (voire le trilinguisme).

3. Développer une politique adaptée aux besoins de la langue galloise, pour la transmission de la langue et le développement de son usage dans la vie quotidienne.

- a. Soutenir le développement de l'enseignement, la formation d'adultes et tous autres vecteurs de transmission linguistique.
- b. Soutenir les associations, les entreprises et les collectivités œuvrant en faveur du gallo, notamment en s'appuyant sur la charte « du Galo, dam Yan, dam Vèr ».
- c. Informer les citoyens de toute la Bretagne sur les deux langues régionales et les sensibiliser aux mesures à prendre pour sauvegarder et revitaliser ces langues.
- d. Accroître la visibilité du gallo dans l'espace public en généralisant la signalétique trilingue (transports régionaux, lycées, services de la Région Bretagne).
- e. Amplifier la place du gallo au sein des politiques culturelles et améliorer la visibilité des pratiques culturelles et artistiques où s'exprime le gallo.
- f. Soutenir l'emploi gallophone et favoriser la prise en compte du gallo dans certains métiers (médias, petite enfance, animation, aide à la personne, lien social et intergénérationnel...).
- g. Poursuivre et amplifier l'accompagnement et la coordination des acteurs à travers un soutien spécifique au développement de l'Institut de la Langue Galloise.
- h. Favoriser les coopérations dans les actions en faveur du gallo et du breton, notamment sur les points suivants : enseignement et formation, présence territoriale des langues de Bretagne, sensibilisation, connaissance et diffusion des pratiques linguistiques, encourager les pratiques culturelles, présence des langues de Bretagne dans les médias et dans l'édition.
- i. Favoriser les coopérations avec d'autres langues dites régionales : langues d'oïl, langues romanes...

4. Intervenir auprès de l'État pour améliorer le statut de la langue galloise.

- a. Porter pour la langue galloise un projet ambitieux dans le cadre de la prochaine convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne : développer l'enseignement du gallo, et développer son usage dans la vie quotidienne et dans l'espace public, en adéquation avec la loi Molac votée en avril 2021 par une très grande majorité de députés Bretons.
- b. Mettre en place un groupe de travail réunissant la Région, les départements gallophones et les EPCI de Haute-Bretagne afin d'organiser un schéma coordonné de développement linguistique en faveur du gallo.
- c. Œuvrer en faveur de la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.
- d. Solliciter un transfert ou une délégation de compétence en matière de politique linguistique.

**Les réponses des candidats seront rendues publiques
le jeudi 10 juin 2021.**

Chomance pour le galo

Appel pour sauvegarder et développer la langue gallèse

Appel à l'attention des candidats aux élections régionales cosigné par 35 associations de promotion et de développement de la langue gallèse :

- Agence Culturelle Bretonne de Loire-Atlantique (44)
- Andon – Pays de Questembert (56)
- Ar Redadeg (Reg.)
- Assembiés Gallèses (22-56)
- Association des Enseignants de Gallo (Reg.)
- Astour (35)
- Bilig Radio (22)
- Breizh-ImPacte (Reg.)
- CAC Sud 22 Marc Le Bris - Pays de Loudéac (22)
- Au Carrefour de la Gallésie - Monterfil (35)
- Centre Culturel Breton de Saint-Malo (35)
- Cercle Celtique de Redon (35-44-56)
- Cercle Celtique de Rennes (35)
- Clâssières - enseignement du galo és ecoles permieres (Reg.)
- Dorn Ha Dorn - Guichen (35)
- Emglev Bro Gwened - Entente du Pays de Vannes (56)
- Entente Bretonne du Pays d'Oust et de Vilaine (35-44-56)
- Gallo Tonic - Pays de Liffré (35)
- Galo Tertot – Promotion du Gallo en Loire Atlantique (44)
- Institut de la langue gallèse (Reg.)
- Kerjadenn Roazhon 2 (Reg.)
- L'Otè Du Galo (Reg.)
- La Bouèze (Reg.)
- La Cariqhelle (56)
- La Granjagoul - Pays de Fougères (35)
- La Parebatte de Bréal (35)
- Les Ebluçons à Adèle (35)
- Plum' FM – Sérent (56)
- Pouëvr'et Seu (44 & 56)
- Qerouézée - Pays de St Briec / Penthièvre (22)
- Skeudenn bro Roazhon – Entente du pays de Rennes (35)
- Telenn – Entente de pays de St Briec (22)
- Tradior (35)
- Union ès poussous bertons / Unvaniezh Studierien Breizh (Reg.)
- UBAPAR - Union Bretonne pour l'Animation des Pays Ruraux (Reg.)